

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 13h30, la Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, dûment convoquée, s'est réunie au Pôle Saint-Exupéry sis Chemin du Rouve – Le Beausset, sous la Présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire,

Nombre de membres en exercice : 11

ETAIENT PRESENTS : Georges FERRERO- Sybille REY- Marie-Josée IMBERT- Gérard CALUSSI- Pierre CABANTOUS- Edouard FRIEDLER- Jean-Claude CORUZZI - Yvette PORTA

ETAIENT ABSENTS :

Madame Simone SOLARIK- Madame Gabrielle MARTIN –Monsieur Armand BENICHOU –

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur Georges FERRERO, Président ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

1A- INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La liste des membres de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été fixée par arrêté municipal n° 2015-10-13-01DGS du 13 octobre 2015 conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission comprend, outre le Maire Président, 5 membres du Conseil Municipal et 5 représentants d'associations qui sont les suivants :

représentant la Commune :

Madame Sybille REY
Madame Marie-Josée IMBERT
Monsieur Gérard CALUSSI
Monsieur Pierre CABANTOUS
Monsieur Edouard FRIEDLER

représentant les Associations :

Monsieur Jean-Claude CORUZZI – *Association des Paralysés de France – A.P.F.*
Madame Simone SOLARIK, titulaire (Madame France CASTES, suppléante) – *Association pour Adultes et Jeunes Handicapés du Var – A.P.A.J.H.*
Madame Yvette PORTA – *Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales – A.D.A.P.E.I.*
Madame Gabrielle MARTIN – *Association Varoise de Familles pour l'Evolution de Personnes Handicapées – A.V.E.F.E.T.H.*
Monsieur Armand BENICHOU – *Handitoit Provence*

1B- ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Selon les dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 8, il convient de désigner un vice-président au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il est donc proposé de désigner Madame Sybille REY en qualité de Vice-Présidente. Mme REY est élue vice-présidente à l'unanimité.

2 - PRESENTATION DES MISSIONS DE LA COMMISSION

Monsieur le président expose :

« L'obligation de création d'une Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées dans les communes de plus de 5 000 habitants est issue de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette Loi dispose que :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- Faire un état des lieux du fonctionnement général sur le territoire communal;
- Définir les besoins en accessibilité en fonctions de zones : prioritaire, à étudier, accessible – inaccessible, déplacement spécifique (voiture, vélo...) afin de programmer les délais de réalisation des équipements et aménagements prévus ;
- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir et présenter un rapport annuel sur le thème de l'accessibilité aux personnes handicapées dans la commune
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer et optimiser la mise en accessibilité de l'existant. »

3 - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

Monsieur le Président rappelle qu'en Mai 2010 la Société Accèsmétrie a établi un diagnostic sur l'accessibilité pour les personnes handicapées sur le territoire de la Commune du Beausset. Ce diagnostic dressait un état des lieux, notamment sur les Etablissement Recevant du Public (EPR) et proposait diverses solutions.

En raison des modifications réglementaires touchant à l'accessibilité et à l'ADAP, document obligatoire pour chaque collectivité, une révision et un complément du diagnostic (notamment pour la voirie) ont été sollicités.

Il rappelle les différentes actions d'ores et déjà menées par la commune :

Aménagements réalisés 2012-2016

2012 : rampe d'accès parking Cézanne	11 000 euros TTC
2013 : étude de faisabilité Hôtel de ville Dalles podotactiles Rampe d'accès Régie générale	8 500 euros TTC
2015 : Bandes visuelles vitrages Accès Stade de rugby Lancement diagnostic bâtiments et voirie	24 620 euros TTC
2016 : prévus au budget Mission rédaction ADAP Accessibilité Perception Bandes podotactiles Accessibilité Toilettes boulodrome et cimetière	85 000 euros TTC

Interventions réalisées :

➤ Bandes visuelles :

- complexe sportif et Salle des fêtes Bastide

➤ Bandes podotactiles :

- A chaque passage piéton
- Autour des écoles
- Dans l'ensemble du centre-ville
- Boulevard du 8 mai
- Boulevard du 11 Novembre
- Bas du Boulevard Chanzy

Le nouveau diagnostic 2016 est présenté par le cabinet d'études. (voir annexe)

M. CORUZZI explicite son rôle au sein de la commission et informe de sa qualité de membre de la commission départementale.

M. FRIEDLER expose qu'il existe un réel problème de stationnement sur la commune, que des véhicules arborant la « carte handicapé » sont stationnés sur des emplacements réservés alors que le conducteur est très alerte, et qu'il y a donc des incivilités certaines.

Mme REY Affirme qu'elle a missionné la Police Municipale pour verbaliser les abus.

M. CORUZZI rappelle que la carte est délivrée aux personnes présentant une limitation de la marche au-delà de 200 mètres. Le conducteur peut donc sembler alerte. Il informe également qu'un nouveau texte officiel devrait instaurer un stationnement gratuit et illimité sur les emplacements réservés et que seul un arrêté municipal pourrait en limiter l'utilisation continue à 12h00.

Mme PORTA expose que les cartes sont valables 5 ans et qu'elles ne sont pas réclamées par la MDPH lors des demandes de renouvellement ce qui donne lieu à des trafics.

Monsieur le Président informe qu'une nouvelle réunion avant l'été est à prévoir.

Monsieur FRIEDLER se dit satisfait de la réunion, qui avait de la substance, et sollicite la communication d'un compte-rendu.

Monsieur le Président répond favorablement, remercie tous les participants et le cabinet ACCESMETRIE.